



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Monsieur Olivier BAUD
Président de la SPG
Bd Georges-Favon 14
Case postale 5434
1211 Genève 11

N/réf. : CB/phl
V/réf. :

Genève, le 22 avril 2009

Concerne : notre rencontre du 23 mars 2009

Monsieur le Président,

Plusieurs points ont été abordés, à votre demande, lors de la rencontre du 23 mars avec votre comité. Je relève avec satisfaction que tous ont été traités dans un esprit constructif, avec des perspectives inscrites à court terme dans un processus de concertation. Trois engagements de ma part, en particulier, méritent des précisions.

Groupe de travail MS / Appui

Il est essentiel que le groupe de travail MS/Appui poursuive sa réflexion en partenariat avec la SPG. J'ai pris acte des raisons qui ont motivé votre retrait de ce groupe et vous sais gré de le rejoindre sur la base des éléments suivants dont nous sommes convenus :

- Les maîtres spécialistes (MS) sont des enseignants à part entière qui s'expriment dans une discipline spécifique, en fonction d'objectifs définis par le plan d'études. Le projet d'établissement, fondé sur les besoins de tous les élèves, intègre pleinement les prestations des MS, au même titre que celles des enseignants généralistes des divisions ordinaire et spécialisée.
- L'articulation entre les prestations des MS et celles des titulaires généralistes relève de la dynamique d'équipe, dans le cadre de l'autonomie accordée aux établissements. Pour renforcer l'intégration des MS dans les équipes enseignantes et développer une dynamique performante au service de tous les élèves, une souplesse de fonctionnement est nécessaire. Les taux d'activité et l'occupation des deux périodes spécifiques propres aux MS ne doivent pas entraver l'émergence d'initiatives prometteuses en termes d'impact pédagogique.
- Par leurs compétences disciplinaires, les MS sont appelés à jouer un rôle important dans la prise en charge des élèves en difficulté, sans se substituer d'aucune façon aux enseignants chargés du soutien pédagogique. Il s'agit, au niveau de l'établissement, de tirer profit de toutes les compétences réunies de l'équipe enseignante en faveur de cette population d'élèves.

./.

Centre de formation de l'enseignement primaire / CeFEP

La mise en place de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) oblige à repenser le CeFEP en tant que structure prestataire de formation. Le conseil de direction de la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP), dont fait partie le responsable du CeFEP, examine actuellement des hypothèses fondées, d'une part, sur les besoins institutionnels et, d'autre part, sur les structures existantes ou à mettre en place pour être à mieux d'y répondre. Une fois ces hypothèses affirmées, les formateurs seront associés à la réflexion.

Bureau de médiation/conciliation

Fondé sur des règles simples et strictes garantissant la confidentialité, le bureau est appelé à traiter des situations de conflit en dehors de toute dimension hiérarchique ou syndicale. Afin de définir clairement le champ d'intervention de ce bureau, il est important que le mandat dont il procède soit placé en regard de l'ensemble des dispositifs de soutien offerts aux établissements. Lors de notre prochaine rencontre du 18 mai 2009, un projet vous sera présenté.

Les enjeux de la concertation sur ces trois objets dépassent les considérations organisationnelles ou fonctionnelles. Ils concernent avant tout les conditions de travail des professionnels : intégration des MS, redéfinition des interventions pour le personnel formateur et climat au sein des établissements. Il importe que les conclusions des réflexions, soumises à la commission de fonctionnement, constituent un progrès par rapport à la situation présente, en termes de bien-être pour les acteurs, de gestion de parcours professionnels et de confiance dans l'évolution du nouveau fonctionnement. Je vous remercie d'avance d'y contribuer.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs messages.



Charles Beer